

Assemblée générale extraordinaire de la Fraction de Commune de L'Orient
Mardi 25 octobre 2016 à 20h00 à L'Hôtel de la Poste

Le Vice-Président, Pascal Simonin, ouvre l'assemblée en remerciant les personnes de leur présence. Il propose de modifier l'ordre du jour. L'assemblée accepte ce changement, soit.

Ordre du jour:

- 1. Assermentation**
- 2. Préavis 3bis Autorisation générale de plaider**
- 3. Préavis 4 Arrêté d'imposition 2016-2021**
- 4. Préavis 5 Autorisation d'engager des dépenses exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 30'000.--**

A la question de Felix Morand sur la raison de la suppression de l'adoption du PV et des divers, il est répondu que ces points sont à l'ordre du jour seulement en assemblée Générale ordinaire. Felix Morand et l'assemblée ne sont pas contents de cette suppression.

Présences : Conseil Général : 29

Conseil Administratif : 5

A assermenter : 2

Excusés : 10 Mesdames Anne-Thérèse Bodenmann

Monique Busset

Franceline Piguet

Erika Masson

Josette Rochat

Marlène Volet

Messieurs Paul Dumoulin

André Reymond

Bernard Stucki, Président du Conseil Général

1. Le Vice-Président assermente Madame Catherine Golay et Monsieur Pierre Perrin selon la procédure habituelle.

Le rapporteur de la Commission pour l' autorisation générale de plaider présente son rapport. La Commission unanime composée de Madame Irne Reymond, Messieurs Georges Masson, Eric Rochat, Christian Piguet et Felix Morand, rapporteur.

accepte la conclusion du préavis, soit « accorde au Conseil Administratif le droit de plaider pour la législature 2016-2021 ».

l'Assemblée adopte la conclusion du préavis sans opposition.

3. Le rapporteur fait remarquer d'emblée le très peu de temps accordé (3 jours) pour prendre une décision. Il faut absolument que le Conseil exécutif respecte le délai de 10 jours ou plus. Le Conseil exécutif était représenté par Messieurs Alfred Luthy et Patrice Masson. La Commission est la même que pour le préavis précédent.

Au vu de la situation économique de la Vallée, ce taux doit être maintenu et identique aux autres Village de la Commune. Cela rapporte 250'000.-- nécessaires pour l'administration du Village, les déficit de l'hôtel de la Poste et de la grande Salle, l'éclairage public et la Piste Vita, etc.

Les bâtiments du Village ont une balance bénéficiaire, ce qui permet un entretien et des amortissements honorables.

La Commission unanime propose d'accepter la conclusion du préavis No 4, soit

Approuver l'arrêter d'imposition pour la législature 2016/2021 en maintenant le taux d'imposition actuel de 10 point.

Le Conseil général adopte la conclusion de préavis sans opposition.

4. Felix Morand présente son troisième rapport. Même composition de la Commission que pour les autres préavis.

Trois mots ont retenu l'attention de la Commission imprévisibles, exceptionnelles et par cas (dépense extraordinaire pendant l'année en cours.). L'article 85, 2eme alinéa précise : »lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance de l'Assemblée, par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

La Commission recommande d'accepter la conclusion du préavis 5/2016, soit:

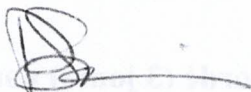
« L'assemblée Générale des citoyens de l'Orient, accepte le préavis 5/2016 demandant l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.--par cas. »

Le Conseil Général adopte la conclusion du préavis sans opposition.

Le rapporteur et la Commission sont vivement remerciés pour leur travail. La prochaine assemblée générale aura lieu le lundi 12 décembre 2016.

A 20h25 l'Assemblée est levée
L'Orient le 26 octobre 2016

Le Vice Président :
Pascal Simonin



Le Secrétaire :
Willy Meylan

